

Rencontre avec la sous-préfecture d'Yssingeaux du mercredi 7 octobre 2026 de 9h30 à 11h

Présents pour la sous-préfecture :

Vincent MURGUE, secrétaire général de la sous-préfecture, Fabrice GUEGUEN et Chloé MILLION de la Direction Départementale des territoires

Présents pour notre groupe :

Yves Chavent, Ghislaine Ravel, Madeleine Moret, Pierre Eggimann

Nous sommes reçus dans le cadre de l'examen du recours gracieux (Claire Lauranson, Cindy Treuil et Cachalot).

Yves Chavent remercie M. Murgue de la sous-préfecture qui est la première instance officielle à nous recevoir. Madeleine Moret est présidente de la société d'histoire et du patrimoine de Monistrol et est présente à ce titre. Yves Chavent et Ghislaine Ravel sont là comme représentants de l'association Cachalot et Pierre Eggimann, membre de Cachalot et au titre de riverain.

Yves Chavent présente nos positions sur la question des arbres. Il insiste sur le fait que nous ne sommes pas contre la mise aux normes des réseaux mais que c'est bien la méthode préconisée qui nous préoccupe. Il insiste également sur la question de la replantation des arbres dans l'allée Vitalis Royer, s'il était nécessaire d'en abattre un certain nombre.

Madeleine Moret présente l'aspect historique des allées du château et de la question de la préservation des alignements d'arbres de manière générale.

Pierre Eggimann et Ghislaine Ravel insistent face aux préoccupations des riverains si ces arbres devaient disparaître et de l'impact négatif sur les conditions de vie de toutes les personnes de cette rue, surtout par les canicules qui s'annoncent très prononcées pour les prochains étés. De plus, ils soulignent la perte de bio-diversité qu'il résultera d'un abattage massif, car lorsqu'un arbre disparaît c'est toute une chaîne autour du vivant qui disparaît.

Qu'est ce qui est prévu pour remplacer ces arbres ? Il semble que du côté de la sous-préfecture, ce n'est pas forcément leur problème. Il n'y a donc pas eu de réponse claire sur ce sujet précis. Par contre ils vérifieront que les compensations seront faites selon les engagements pris par la ville. Nous insistons également sur le fait que selon toute une série d'informations prises, d'autres méthodes alternatives (fonçage, une seule tranchée par exemple du côté gauche, ou sur un seul côté de la conduite de gaz, de la rue depuis le bas de l'allée Vitalis Royer) seraient possibles et demandons que ces alternatives soient sérieusement examinées par les maîtres d'œuvre, dans le but de préserver un maximum d'arbres. **Par rapport aux questions techniques M. Murgue nous confie que la préfecture n'a plus de moyens humains sur les questions techniques.** En effet, les fonctionnaires de ce secteur ont été remplacés par des bureaux d'ingénieurs externes à qui ils font appel en cas de nécessité. Ils ne peuvent donc plus faire de pressions sur les communes par rapport à ces éléments techniques, à ce stade du dossier.

Le cadre donné par la préfecture est de préserver tous les arbres qui sont possibles de sauver. L'objectif maximal est de 14 arbres, mais ce n'est pas forcément ce nombre qui sera abattu, car chaque arbre et chaque situation individuelle seront examinés et dans les cas possibles, on préservera les arbres prioritairement (selon notre interlocuteur, il s'agit du nombre maximal d'arbres à abattre. Il pense que la question du nombre d'arbres à abattre sera examinée au fur et à mesure par la collectivité. En ce qui nous concerne nous avons insisté sur le fait que la commune affirmait devoir tout abattre pour faire deux tranchées). Après, chaque arbre abattu par la commune doit faire l'objet d'une compensation. Selon la loi, ils peuvent faire une replantation jusqu'à plus de 1km de distance. Selon ce que la ville a soumis à la préfecture, ils semblent respecter toutes les prescriptions légales. Selon la loi, ils peuvent procéder de cette manière sans aucun problème. Nous avons essayé de faire comprendre que les plantations sur la « place de la mairie » n'étaient pas possibles et que les plantations sur la place de la paix étaient déjà prévues (et donc ne compensaient rien...)

M. Murgue nous a indiqué qu'il allait faire part de nos remarques et doléances à la ville de Monistrol-sur-Loire et à la Communauté de communes des Marches du velay-Rochebaron et voir avec eux pour une éventuelle entrevue, chose que nous demandons depuis un certain temps. Une réponse à notre recours gracieux sera donnée par la suite. Nous aurons deux mois pour faire un recours contre cette décision.

Divers documents photographiques et autres dossiers sur les questions d'arbres en milieux urbains et d'allées du point de vue historique ont été remis à M. Murgue pour son information. Yves Chavent doit lui transmettre l'ordonnance de référé du 1/09/26